



La contrebande pourrait réapparaître au Canada

Rubrique : actualités - Date : lundi 24 octobre 2005

Il y a une quinzaine d'années l'industrie du tabac aurait organisé le marché parallèle de la vente de ses produits. Il a été prouvé que JTI McDonald et une filiale de RJ Reynolds ont utilisé de telles pratiques, des soupçons ont pesé sur Imperial Tobacco.

Depuis 2001, le gouvernement canadien a initié une taxe à l'exportation. Autrement dit les producteurs canadiens de tabac paient une taxe sur chaque cartouche vendue sur les marchés étrangers qui leur est reversée lorsqu'ils prouvent que le produit a effectivement été vendu à l'étranger et n'a pas été réintroduit illégalement au Canada. Elle a permis de mettre fin à la contrebande.

En déménageant au Mexique Imperial Tobacco n'aura plus à payer cette taxe à l'exportation et pourra « reprendre contact avec les réseaux de contrebande avec lesquels elle faisait affaire dans les années 90 », craint François Damphousse, directeur québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs.

Pour lire l'article de cyberpresse.ca : [cliquer ici](#)